

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 124 (1979)
Heft: 12

Artikel: La défense antichar et son avenir
Autor: Chouet, Jean-François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344259>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La défense antichar et son avenir

par le major Jean-François Chouet

I. Introduction

L'un des objectifs du plan directeur Armée 80 était de renforcer notre potentiel antichar. L'appréciation de la menace a conduit le Conseil fédéral à estimer que, pour les deux décennies à venir encore, le char allait être appelé à jouer un rôle prédominant sur les champs de bataille, y compris dans le secteur d'opérations suisse, pourtant coupé, boisé et bâti dans des proportions dépassant largement la moyenne européenne. Dans son rapport du 29 septembre 1975, en effet, le Conseil fédéral affirme (page 7):

« Bien que l'efficacité de la défense antichar ait été fortement améliorée quant à sa concentration, à sa portée et à sa précision, le *char de combat* devrait demeurer, dans les années 80, l'arme principale des armées de terre étrangères. Les caractéristiques principales de son perfectionnement technique (puissance de feu, mobilité, aptitude au combat nocturne, protection) et la mise à disposition d'engins supplémentaires du génie permettent de prévoir que les formations mécanisées auront une autonomie encore plus grande, seront aptes à pénétrer encore plus profondément en territoire ennemi et à franchir plus rapidement les obstacles. On constate aussi une tendance généralisée à engager des formations mécanisées même dans des terrains peu propices aux chars. (...)

Le rythme du combat mécanisé va s'accroître encore grâce aux actions étroitement combinées des forces terrestres, des hélicoptères de combat et du transport aérien de troupes, tant au niveau tactique qu'opératif. Le rôle de l'hélicoptère grandira encore, qu'il serve à l'enveloppement vertical ou à l'appui direct (lutte antichar notamment) des forces terrestres. Notre terrain relativement peu propice aux mouvements de formations mécanisées augmente encore la probabilité de voir l'adversaire mener ce combat dans les trois dimensions. »

On constate, à la lecture de ce bref passage, que tout en admettant que le char jouera encore un rôle capital dans les années à venir, le

Conseil fédéral accorde une grande importance au combat mené par les hélicoptères, et cela très particulièrement dans notre terrain suisse. On aurait donc pu s'attendre à ce que le plan directeur Armée 80 accorde à la lutte contre les hélicoptères (aujourd'hui encore embryonnaire chez nous) la même importance qu'à la lutte antichar.

Mais c'est bien évidemment là qu'interviennent d'autres éléments d'appréciation qui n'ont avec la tactique ou la conduite opérative que d'assez lointains rapports: c'est, bien entendu, de l'aspect financier qu'il s'agit ici. Il aurait été sans doute financièrement très difficile, et politiquement peu prudent de courir plusieurs lièvres à la fois. Si l'infanterie n'est pas seule bénéficiaire des mesures prévues par le plan directeur, il n'en demeure pas moins que les lacunes qu'elle présentait dans ses moyens de lutte contre les mécanisés ont été les premières comblées. Et encore, partiellement.

Nous nous proposerons donc de voir, dans une première partie, l'état actuel de notre défense antichar — moyens et possibilités d'engagement — avant d'examiner, dans une deuxième phase, les apports fournis par la nouvelle organisation 81. Finalement, nous évoquerons quelques problèmes encore non résolus et émettrons quelques vœux pour l'avenir.

II. L'état actuel

La lutte contre les blindés est menée présentement à deux niveaux bien distincts: le niveau dit opératif et le niveau tactique. Le niveau opératif, c'est celui de l'armée et des corps, celui, en d'autres termes, d'un véritable combat interarmes engageant aussi bien l'aviation et les chars que l'artillerie et l'infanterie. Le niveau tactique, c'est celui d'un combat d'infanterie pur, ou alors d'un combat interarmes aux moyens limités. S'il est, en effet, pensable que le commandant d'un bataillon de fusiliers dispose, pour une action donnée, du feu de l'artillerie (batterie ou groupe), il est, en revanche, peu vraisemblable que lui soient attribuées ou subordonnées une unité de chars ou quelques sorties d'aviation.

De l'opératif au tactique, passons en revue les moyens spécifiques des différents échelons.

1. L'armée

Elle détient en propre la compétence d'engager l'aviation. Celle-ci représente, à l'heure actuelle, son seul moyen d'influencer le combat. Une réserve d'armée d'une autre nature (blindée notamment) ne peut se concevoir, à l'heure actuelle, que par le prélèvement d'éléments mécanisés sur l'un ou l'autre des corps d'armée de campagne, et, par conséquent, par l'affaiblissement inévitable de ces unités d'armée. Le problème d'une réserve d'armée terrestre (ou mieux encore, aéro-terrestre) est ainsi posé. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

L'engagement de l'aviation en appui des troupes au sol présuppose bien évidemment une certaine maîtrise de l'espace aérien à laquelle doit s'ajouter une visibilité suffisante. C'est dire à quel point l'aviation, à côté d'une incontestable efficacité, est un instrument délicat et aux servitudes non négligeables.

2. Les corps d'armée de campagne

Agissant encore à l'échelon opératif, les commandants des corps d'armée n'ont pas, à proprement parler, à conduire le combat. L'essentiel consiste, pour eux, à attribuer des moyens à leurs subordonnés, commandants de divisions ou de brigades. En propre, dans le domaine du combat antichar, les corps disposent de deux divisions à prédominance d'infanterie, et d'une division mécanisée à prédominance de chars. Il n'est pratiquement pas envisageable, compte tenu des distances, du terrain et des temps de déplacement qui en découlent, que les divisions mécanisées soient constituées en « réserves » de riposte contre les mécanisés adverses. Il appartient au commandant de corps de procéder, au niveau de la planification, à une appréciation de son terrain et d'attribuer à sa division mécanisée un secteur d'engagement lui permettant de tirer de ses chars le meilleur parti possible.

Si le corps veut se constituer une réserve propre à détruire les chars, il est contraint, lui aussi, de procéder par un prélèvement sur la division mécanisée, et donc d'affaiblir celle-ci d'autant.

L'aviation de combat n'appartient pas en propre aux corps d'armée. Ceux-ci en sont donc réduits à planifier son engagement, sans pouvoir obtenir pour autant la certitude de sa disponibilité le moment venu.

3. Le corps d'armée de montagne

Ne disposant d'aucune formation blindée organique, le corps d'armée de montagne mène une défense antichar essentiellement statique, basée sur son infanterie et sur l'efficacité de ses nombreux ouvrages. C'est dire, compte tenu aussi de la modicité des secteurs permettant des ripostes blindées, que le combat spécifiquement antichar se coordonne et se mène à des échelons inférieurs au corps.

4. Les divisions

Une sur deux de nos divisions actuelles dispose de chars. Ces régiments ou bataillons indépendants sont, dans la main du commandant de division concerné, le moyen principal d'influencer le combat contre les mécanisés adverses. Les divisions actuellement privées de blindés sont de deux types :

- les divisions de montagne dont l'arme antichar essentielle (hormis les armes passives que sont les obstacles et destructions) est le canon ;
- les divisions frontières qui possèdent des engins filoguidés d'une portée de 2 kilomètres mais dont le maniement exige une sûreté et une maîtrise de soi peu communes.

L'engagement de l'aviation au profit de ces grandes unités est possible, les structures sont en place. Mais, plus encore que pour les corps d'armée, cet engagement est soumis à une appréciation et à une décision qui échappent au divisionnaire.

La situation, finalement assez inconfortable, de nos divisions frontières est l'un des maux de notre organisation actuelle auxquels le plan directeur Armée 80 a voulu porter remède.

5. Les régiments d'infanterie

En propre, les régiments d'infanterie et de cyclistes ne disposent aujourd'hui que d'une compagnie antichar. Cette unité ne peut être, en outre, considérée comme mobile que dans un terrain d'infanterie, l'absence de blindage la rendant par trop vulnérable en mouvement dans un terrain favorable aux chars. La subordination au régiment d'infan-

terie d'une unité ou d'un bataillon de chars n'est guère pensable présentement, à l'exception peut-être des régiments motorisés des divisions mécanisées.

Si l'on considère l'organisation des régiments étrangers, notre système actuel montre une criante lacune.

Le plan directeur Armée 80 s'efforce aussi d'y remédier.



Le canon antichar 57.

6. Les bataillons de fusiliers

L'actuelle répartition des moyens ne donne au commandant du bataillon de fusiliers aucune possibilité d'influencer le combat antichar ou, en d'autres termes, de marquer dans ce domaine son effort principal. Il en est réduit à souhaiter la subordination de tout ou partie de la compagnie antichar régimentaire pour étoffer ce qui devrait constituer l'ossature de sa défense. C'est sans doute à ce niveau que l'organisation qui nous régira dès 1981 aura fait le plus grand, le plus louable en même temps que le plus nécessaire effort.

7. Les compagnies

En faisant abstraction de l'éventuelle (et souvent problématique) subordination d'une section de canons antichars, l'unité se bat avec des tubes-roquettes (portée pratique sur buts mobiles: 200 mètres!), des grenades à fusil et des mines. En d'autres termes, nos compagnies d'infanterie (fusiliers) ou de cyclistes, si elles sont à même d'engager le combat à 1000 mètres contre d'éventuels fantassins adverses, en sont réduites, contre les chars, à mener un combat quasi rapproché. La nouvelle organisation permettra, dans bien des cas, de pallier cette carence pour le moins fâcheuse.

Le bref aperçu qui précède nous permet de mettre en évidence un certain nombre de lacunes ou d'imperfections qui feront mieux comprendre les voies nouvelles empruntées par le plan directeur. Qu'on nous permette ici d'en relever quelques éléments :

- En premier lieu, il faut déplorer l'absence de toute véritable réserve d'armée. Cette carence est grave, et nous verrons que l'on peut — et que l'on doit — y remédier coûte que coûte.
- Deuxièmement, nous retiendrons que les corps d'armée n'ont de possibilité d'influencer le combat avec leurs moyens propres qu'en prélevant ceux-ci sur l'une de leurs divisions, *ipso facto* affaiblie d'autant.
- Troisièmement, nous relevons que la moitié de nos divisions n'ont pas les moyens d'engager une riposte contre les blindés adverses, quand bien même leurs secteurs possibles d'engagement comprennent des portions de terrain favorables aux chars.
- Enfin, nous retenons l'incroyable faiblesse de notre infanterie actuelle, tant en ce qui concerne le nombre que la portée de ses armes antichars.

Cela ne revient pas à dire, tant s'en faut, que nous soyons démunis. Nos dispositifs, notre doctrine et nos préparatifs sont basés sur nos moyens actuels de manière à en tirer le plus grand profit possible. En d'autres termes, nous en sommes réduits, dans nombre de cas, à ne concevoir qu'une défensive pure, limitant les actions agressives au seul terrain d'infanterie. Nous ne voudrions pas non plus ici faire bon marché des moyens qui se nomment fortifications, minages, obstacles et destructions préparées. Tout adversaire potentiel le sait et se trouve

contraint de compter avec eux. Reste cependant que, si de tels moyens jouent un rôle décisif dans le ralentissement, l'usure et l'affaiblissement des chars ennemis, ils ne sont pas en mesure pour autant d'opérer la destruction nécessaire à l'anéantissement définitif des formations adverses.

C'est pourquoi une nouvelle réflexion et de nouvelles décisions s'imposaient, qui ont conduit à de substantiels aménagements dont est l'objet le chapitre suivant.

Tableau des armes antichars actuellement en service

<i>Infanterie</i>	
Grenades à fusil	Portée environ 80 m
Tubes-roquettes	Portée 200-300 m
Canons antichars 50	Portée 500-700 m
Canons antichars 57	Portée 700-900 m
Canons antichars sans recul 58	Portée 700-900 m
Engins filoguidés sol-sol 65	Portée 500-2000 m
<i>Troupes mécanisées et légères</i>	
Grenades à fusil	Portée environ 80 m
Tubes-roquettes	Portée 200-300 m
Canons antichars sans recul 58	Portée 700-900 m
Chars	Portée jusqu'à 2500 m
<i>Artillerie</i>	
Tubes-roquettes	Portée 200-300 m
Obusiers et canons	Portée 500-1000 m
<i>Autres troupes</i>	
Grenades à fusil	Portée environ 80 m
Tubes-roquettes	Portée 200-300 m
<i>Aviation</i>	
Roquettes	Portée environ 1500 m

III. Les moyens nouveaux

Les carences dans la défense antichar sont apparues pratiquement à tous les niveaux. Le plan directeur Armée 80 ne pouvait pas combler d'un coup toutes les lacunes. A cela, deux raisons principales: d'une part, les moyens financiers que le Parlement et le peuple sont disposés à fournir à l'armée, et, d'autre part, le problème des effectifs. Notre propos n'est ici d'étudier ni l'une ni l'autre de ces questions. Mais, pour saisir la nouvelle organisation des troupes — et singulièrement de l'infanterie — dès 1981, il convient d'abord de broser à ce propos un très rapide tableau.

Finances et effectifs

Ce n'est plus un secret pour personne que l'état des finances publiques présente, dans notre pays, un visage relativement peu réjouissant. Comme tous les départements, le DMF a dû se «serrer la ceinture» et réaliser des économies. Malheureusement, les dépenses de fonctionnement ne sont, semble-t-il, guère compressibles, notamment en ce qui concerne les salaires et autres dépenses dites sociales. En sorte que, tout aussi malheureusement, c'est dans le domaine de la recherche, de l'équipement et de l'armement que l'on est contraint d'éviter des dépenses nouvelles. A ce titre, il importe de ne pas franchir le seuil de la crédibilité, seuil qui semble bien aujourd'hui être atteint avec des dépenses militaires qui représentent moins du 20% des dépenses fédérales et moins de 2% du produit national brut. Sur ce seul plan déjà, la marge de manœuvre des responsables de la planification militaire était et demeure mince.

Quant aux effectifs, nous savons qu'à dater de 1984, ils vont baisser dans une mesure sensible, suivant à vingt ans d'intervalle la courbe des naissances. D'ici une dizaine d'années, notre armée aura, *volens nolens*, perdu l'effectif d'environ 2 divisions. Un élément qui a contraint la section de l'organisation de l'armée à puiser les effectifs nécessaires au renforcement de la défense antichar dans des corps de troupe déjà existants, et donc appelés à disparaître. Il résulte des quelques réflexions qui précèdent que la mise sur pied d'une réserve d'armée ou de réserves de corps n'entre pas, pour l'heure, en ligne de compte. Ce n'est d'ailleurs,

à nos yeux, pas nécessairement un mal, dans la mesure où la conception actuelle nous porterait vers un élément principalement mécanisé dont la liberté d'action, dans un terrain comme le nôtre, serait assez rapidement limitée au-delà du tolérable. L'idée de l'hélicoptère antichar ne s'implantera chez nous que dans quelques années. C'est à ce moment que le problème de la constitution de réserves d'armée ou de CA pourra être étudié avec le plus de profit.

Examinons, en attendant mieux, les effets du plan directeur en matière de lutte antichar aux échelons division, corps de troupe et unité.

1. La division

Si rien ne change pour les divisions de montagne (toujours privées de chars et ne recevant qu'une compagnie de canons antichars sans recul), en revanche, les divisions des corps de campagne participent à une redistribution des moyens blindés, sans (et c'est important de le noter) qu'un seul nouveau char soit mis en service.

- *La division mécanisée est privée* de son bataillon d'exploration (blindé) et de son bataillon de chars indépendant.
- *La division de campagne conserve* son bataillon d'exploration (blindé) et son bataillon de chars indépendant.
- *La division frontière reçoit* les deux bataillons blindés en provenance de la division mécanisée. Son organisation est ajustée et elle devient, à son tour, *division de campagne*.

Si l'engagement de la division mécanisée avec ses deux régiments de chars n'est pas fondamentalement modifiée, des possibilités nouvelles s'offrent aux divisions de campagne. Pour les bien saisir, il faut évoquer ce qui distingue l'un de l'autre leurs deux bataillons de chars :

L'un d'eux, issu des bataillons d'exploration, est constitué uniquement par des chars de combat (actuellement Centurion) et ne comprend donc aucun élément de grenadiers de chars. Il est destiné à *renforcer la défense antichar de l'infanterie* et sera appelé à agir par unités subordonnées à des groupements de combat.

L'autre, bataillon de chars indépendant, est appelé à agir comme un tout sous forme de riposte ; son articulation en chars de combat et grenadiers de char ainsi que le fait qu'il dispose de lance-mines permettent,

justifient et exigent même qu'il soit engagé *d'un bloc* dans des actions *offensives*.

Ainsi, les commandants des divisions de campagne sont en mesure et simultanément :

- de renforcer la défense antichar de leurs groupements de combat d'infanterie, et
- de garder en main un élément de riposte pouvant être engagé dans les portions de leurs secteurs les plus perméables aux blindés.

Si cette façon de combattre était déjà *grosso modo* pensable pour les commandants des divisions de campagne, elle constitue, en revanche, un élément nouveau pour ceux des divisions qui, jusqu'en 1980, s'appelleront encore «frontière».

2. Le régiment

L'organisation des troupes 81 laisse aux régiments de plaine leur compagnie antichar. A ce niveau donc, organiquement, rien de changé. Réapparaît, en revanche, l'espoir d'un appui direct des chars par le truchement d'une unité de Centurion attribuée ou subordonnée par la division. Il y a, pour les commandants de régiment, un nouveau processus de réflexion dans lequel entre la composante d'une arme antichar puissante, à longue portée, mobile, mais aussi lourde et sans complaisance à l'égard du terrain. Le commandant de régiment peut déplacer son effort principal antichar; il peut, ici ou là, lui donner un caractère résolument offensif, mais il doit se rappeler, dans le même temps, que les blindés sont vulnérables par l'aviation dont ils constituent une des cibles préférées.

Les régiments d'infanterie de montagne troquent leur compagnie antichar contre une compagnie d'engins filoguidés de la deuxième génération. Ce faisant, ils allongent leur bras antichar de quelque 300 mètres et passent de 12 à 18 bouches à feu. Dans les plaines de notre secteur alpin, ainsi que sur certains cols, le progrès sera sensible.

3. Le bataillon

C'est sans conteste possible à cet échelon que la nouvelle organisation apporte la transformation la plus radicale. Totalement démun



Le canon antichar sans recul 58 BAT.

jusqu'ici de moyens antichars propres à longue portée, le bataillon se trouve nanti d'une cinquième compagnie de combat, compagnie d'engins filoguidés de la deuxième génération. Constituée en trois sections d'engins, celle-ci permet donc le renforcement des trois unités de fusiliers ou la formation d'un effort antichar nettement marqué dans un secteur particulier.

Pourvu de ce moyen organique, le commandant de bataillon est appelé à considérer le terrain d'un œil entièrement neuf et à envisager le combat dans des secteurs que, de propos délibéré, il négligeait jusqu'ici, se contentant de les piéger ou de les surveiller.

Et comme l'attribution par le régiment d'une ou plusieurs sections de canons antichars demeure possible, il apparaît immédiatement que l'imperméabilité du secteur bataillonnaire a crû dans des proportions considérables.

A cela s'ajoute la présence d'un appareil de commandement supplémentaire permettant la création d'un quatrième secteur de compagnie dans lequel s'accomplit une mission antichar.

Je me permets d'insister sur ce dernier aspect, trop souvent négligé dans nos exercices tactiques ou dans nos décisions à l'engagement. En effet, s'il est concevable qu'après avoir distribué ses sections de lance-mines, le commandant de bataillon conserve à son PC le commandant de la compagnie lourde comme conseiller en appui et planificateur des feux, il serait vain, en revanche, qu'il laisse inemployé un commandant de compagnie antichar ou efa, spécialiste s'il en est des dispositifs antichars.

4. La compagnie

Organiquement, la compagnie ne gagne rien avec la nouvelle organisation. Elle conserve les 18 tubes-roquettes qu'elle possède déjà, sans que l'efficacité ou la distance d'engagement de cette arme aient été en rien modifiées. On se rappelle les mésaventures du projet Nora. L'étude du renforcement des moyens antichars organiques de la compagnie de fusiliers se poursuit.

Il n'empêche que, dans la pratique, l'unité peut tabler sur un renforcement, dans deux tiers des cas environ, par une section d'engins guidés antichars de type Dragon. Ainsi donc, son bras s'allonge de 800 mètres, lui permettant de combattre à cette distance et les chars et l'infanterie d'accompagnement. A cet effet, il importe que soit pratiquée une étroite collaboration entre la section d'engins guidés et les mitrailleurs, leurs distances d'engagement étant à peu près égales. C'est là un réflexe nouveau à créer chez nos commandants d'unité qui devront penser à coordonner ces feux à grande distance dès l'instant où une section d'engins guidés sera mise à leur disposition. Simultanément, il importe d'apprendre aux chefs de section concernés à travailler ensemble. Dans les deux cas, le concept est clairement compris et assimilé. Dans la pratique, cependant, le rodage n'est pas exempt d'embûches et de lenteurs. Raison de plus pour ne pas attendre et pour mettre aujourd'hui déjà le doigt sur ce problème.

5. Les possibilités du Dragon et ses limites

Il ne s'agit pas ici de répéter ce que les règlements relatifs à la nouvelle arme antichar prescrivent. Mais l'engagement des engins filoguidés

diffère de celui des autres armes sur quelques points fondamentaux. Il n'est peut-être pas inutile de les mentionner brièvement :

- Pour mémoire, rappelons tout d'abord la *portée* de cette arme : 1000 mètres, sans distinction quant à la mobilité du but.
- La *vitesse de croisière* de l'engin filoguidé est sans comparaison possible avec celle d'un obus tiré par un canon. C'est probablement l'inconvénient majeur de ce type d'armes : le but est atteint plusieurs secondes après le départ du coup. Les corrections sont certes possibles (et indispensables) en cours de trajectoire, mais aucune d'entre elles ne permettra d'atteindre un objectif qui, entre-temps, a pu gagner un couvert ! Avec la distance s'accroît le temps de vol et, par conséquent, la possibilité au char d'échapper au feu en se mettant (peut-être même involontairement) à couvert.
- La *position* idéale des engins filoguidés est *surélevée* par rapport à leur secteur de feu. Si cela est particulièrement vrai pour le Bantam, le principe vaut aussi pour le Dragon.
- Le tireur Dragon ne peut pas tirer couché. La position idéale est debout dans un trou de fusilier ; c'est ainsi, en effet, que son appui est le mieux assuré. A la rigueur, la position à genoux ou assise est pensable lorsque le terrain n'a pas pu être renforcé.
- Le principe de l'utilisation de la *contre-pente* conserve toute sa valeur et, disons-le nettement, son caractère indispensable : le tireur anti-char ne doit pas être vu de plus loin qu'il ne peut tirer, sous peine de voir sa position prise sous un feu d'appui *direct* contre lequel il ne peut rien.
- Le *pouvoir perforant* de l'engin Dragon est comparable à celui de son prédécesseur Bantam et à celui des canons antichars de gros calibre.

A ce propos cependant, on se rappellera que sont actuellement développés des canons de chars d'un calibre de 120 mm (Leopard II allemand notamment) à la puissance de pénétration supérieure. On se rappellera aussi (et c'est là une des faiblesses incontestables de notre défense anti-char) que le Dragon est muni d'une charge creuse, tout comme le Bantam, les canons antichars, le tube-roquette et les grenades antichars à fusil. Autrement dit, comme *la totalité des moyens antichars de notre infanterie*. Or, nous savons

que les chars actuellement étudiés ou développés tentent d'offrir la parade aux charges creuses. Or, à l'heure actuelle, seuls nos chars sont équipés de munitions faisant usage d'autres principes que celui de la charge creuse. Dans ce domaine, la sonnette d'alarme doit être tirée avec vigueur.

- La *qualité requise des tireurs d'engins* donne lieu à controverses. Dans un premier temps, l'on s'est imaginé que l'utilisation de l'engin guidé Dragon avec une probabilité de toucher suffisante ne nécessitait pas de qualités bien au-dessus de la moyenne. C'est ce que semblent avoir prouvé les premiers essais en conditions réelles, à l'école de recrues notamment.

Avec l'expérience, il semble bien que le nouvel engin, s'il ne requiert pas la très sévère sélection imposée par son prédécesseur, exige néanmoins un tri assez rigoureux.

Entre autres caractéristiques, il faut rappeler que le Dragon ne supporte pas les brusques corrections. Celles-ci ne devraient, il est vrai, pas être nécessaires puisque possibilité est donnée au tireur, dans tous les cas, de faire partir son engin en direction du but, ce qui n'est pas toujours le cas du Bantam. Il n'empêche que, *bien parti*, l'engin doit être bien maintenu sur sa trajectoire, ce qui exclut toute défaillance d'attention du tireur. Et cela pendant plusieurs secondes et dans l'ambiance du combat. La maîtrise de soi n'étant pas la caractéristique essentielle de nos jeunes fantassins d'aujourd'hui, la sélection des tireurs a déjà gagné en sévérité. Et il n'est pas exclu qu'elle doive poursuivre sur cette voie.

Voilà, brièvement esquissées, les caractéristiques de la défense anti-char, telle qu'elle se présentera dans un peu plus d'une année. Déjà ont eu lieu des cours d'introduction pour instructeurs, cadres et troupe, centrés sur l'emploi de l'engin guidé antichar ss 77. Reste à examiner ce que l'on pourrait appeler la « musique d'avenir ».

III. Perspectives d'avenir

En sa qualité de responsable de la réflexion et des projets relatifs à la défense antichar, l'Office fédéral de l'infanterie a élaboré une conception globale concernant les moyens à mettre en œuvre dans la phase suivant

celle du plan directeur Armée 80. Cette conception s'articule principalement autour du remplacement de l'actuel canon antichar sans recul 58 BAT par un chasseur de chars cuirassé.

De fait, depuis la disparition de l'antique G-13 (incorporé dans les divisions de campagne sous forme de bataillons de «chasseurs de chars»), il n'existe dans notre armée plus de blindé appelé à soutenir l'infanterie dans son combat antichar. L'attribution, aux divisions de campagne, d'un bataillon de Centurion ne comble pas totalement cette lacune, eu égard

- au poids du char, et
- au fait qu'il doit être engagé en compagnies.

L'Office fédéral de l'infanterie — et singulièrement son Chef d'arme, a fixé les priorités dans l'ordre ci-après :

1. Acquisition d'un chasseur de chars destiné à remplacer l'actuel canon sans recul 58 BAT.

Parallèlement, renforcement de la compagnie d'engins guidés Dragon par la création d'une quatrième section de combat. Simultanément encore, introduction du Dragon dans les formations d'infanterie de landwehr.

En d'autres termes, il s'agit avant tout de donner à la défense antichar une plus grande mobilité terrestre par le biais d'un chasseur de chars chenillé, et une plus grande densité de feu par l'accroissement des formations antichars des bataillons d'élite et de landwehr.

Les autres priorités découlent de cette exigence fondamentale, à savoir :

2. Acquisition de chars blindés de transport pour les unités de grenadiers. Il s'agit de permettre à ces compagnies de collaborer avec les blindés de combat au rythme et dans des terrains appropriés.
3. Acquisition de lance-mines de chars pour les régiments d'infanterie des corps d'armée de campagne. Ce souhait procède de la nécessité d'appuyer le combat des chars et des grenadiers avec la mobilité voulue.
4. Acquisition d'un nouveau tube-roquette. Il devrait s'agir, à l'instar du Dragon, d'une arme à jeter après le départ du coup et dont seul, éventuellement, le système de visée serait réemployé.

Au surplus, le problème de la grenade à fusil devrait être réétudié. Cette arme n'est employable que comme moyen de défense personnel, à très courte distance, dans des situations de crise. En outre, son calibre la rend inopérante contre toute une série de blindés à protection épaisse ou insensible aux charges creuses. La question se pose très sérieusement de savoir si les frais occasionnés par l'instruction à la grenade antichar à fusil se justifient encore. Des progrès sensibles ont été réalisés ces dernières années dans la probabilité de toucher; mais il n'est pas évident qu'ils suffisent à justifier le maintien de cette munition. Notons tout de même au passage, et sans vouloir préjuger du résultat des études qui seront conduites à ce propos, que nombre d'armées étrangères font encore usage de moyens semblables. En tout état de cause, la mise au point d'une grenade antichar d'un nouveau type ne peut pas être exclue.

Telles sont, brièvement exposées, les options actuelles de l'Office fédéral de l'infanterie.

On nous permettra d'y ajouter, voire de lui opposer, quelques réflexions personnelles inspirées non seulement d'une expérience sans doute encore modeste, mais aussi d'entretiens avec des personnalités à l'expérience, elle, très vaste et très diverse. Le fil conducteur de ces quelques pensées, c'est le *terrain*, cet élément à la fois connu et contraignant de toute décision.

Le répétera-t-on jamais assez, il faut être Suisse pour considérer que notre pays est formé du Jura, du Plateau et des Alpes! La carte physique de l'Europe nous met en face d'une autre évidence: notre pays est un pays de montagnes. En termes d'opérations militaires, et comparé aux étendues qui nous bordent au nord et au sud, nous sommes situés dans un secteur *peu favorable au déploiement de masses blindées*. Certes, nous n'ignorons pas que des chars sont, ici ou là, engagés dans des terrains à priori peu aisés, voire franchement défavorables. On peut dire, me semble-t-il, que dans ces terrains-là (Préalpes ou Jura par exemple), notre infanterie dispose déjà aujourd'hui de moyens fort respectables. Et que ces moyens seront suffisants dès l'entrée en force de l'organisation 81.

Nous l'avons vu, le plan directeur a redistribué les formations de chars et n'en a créé aucune nouvelle. C'est donc bien, dans l'esprit de cette conception, du renforcement prioritaire de l'infanterie qu'il s'agissait. Et cela en tenant compte, précisément, d'un terrain qui ne

peut absorber les chars qu'en quantité limitée. Et lorsque nous parlons des chars, c'est aussi bien des nôtres que de ceux de l'adversaire qu'ils s'agit.

Pour que le char puisse faire montre de toute sa valeur, il importe que le terrain lui soit favorable. A titre d'exemple, voyons sa mobilité : elle est l'un des atouts du blindé. Mais pas sur la Mentue ni sur le Mollendruz, pas plus qu'au Taubenloch. Dans de tels secteurs — autant de points de passage obligés — le blindé aussi bien suisse qu'étranger est emprunté, gauche et, finalement, vulnérable, justiciable du feu d'armes d'infanterie présentement considérées comme rudimentaires et dépassées.

Il n'est, à mon sens, pas démontré que l'acquisition de chasseurs de chars soit chose aisée. Et, par-delà l'acquisition, c'est la formule d'engagement qui n'apparaît pas évidente.

Coupé, notre terrain permet en maints endroits d'importance tactique et opérative l'engagement d'armes simples, dotées d'une portée fort moyenne, comme nos canons actuels, avec ou sans recul. Que ces armes-là soient complétées par des engins à portée plus longue était souhaitable et nécessaire. Qu'on les fasse disparaître ou qu'on en diminue le nombre, par exemple pour récupérer des effectifs, semble peu judicieux. Notre terrain nous impose de concevoir une partie du combat sous forme relativement statique et sur les points forts. Dans de tels secteurs, le plus souvent, l'arme antichar de portée moyenne suffit, et sa fiabilité est supérieure à celle d'engins plus sophistiqués.

Alors que l'on songe — à juste raison — à améliorer le tube-roquette en accroissant sa portée, on peut se demander s'il n'y aurait pas lieu d'en faire autant avec nos canons antichars. On pourrait utilement tenter de développer l'arme et la munition pour leur permettre de combattre des chars en mouvement à une distance de 1000 mètres, lesquels chars seraient (avantage non négligeable sur l'engin filoguidé) touchés entre 1 et 2 secondes après le départ du coup. Parallèlement, doter nos canons antichars (type 57 par exemple) d'un calibre plus fort (105 mm) porterait leur efficacité à des seuils fort intéressants. Enfin — et peut-être surtout — il y aurait lieu de varier les munitions en dotant nos canons d'obus-flèches ou d'obus à noyau en plus des charges creuses. Les parades à la charge creuse se développent partout. Dans quelques années, tous les chars opérationnels en seront pourvus. Il est, nous semble-t-il, urgent de changer notre fusil d'épaule.

Reste à évoquer l'engagement antichar dans la troisième dimension. C'est, à nouveau, la qualité de notre terrain qui nous conduit à ces réflexions.

En effet, les accès au Plateau suisse sont parsemés d'obstacles entre lesquels subsistent des passages obligés. Ceux-ci peuvent, pour la plupart, être efficacement barrés par nos éléments d'infanterie que renforceraient, en certains endroits, des chars.

Mécanisé, l'ennemi potentiel n'entend pas perdre son temps à réduire l'une après l'autre des résistances et des barrages qui, compte tenu de leur effectif, sont en mesure d'exercer une défense particulièrement efficace s'appuyant sur des ouvrages permanents.

L'adversaire sera donc contraint, pour restituer rapidement à ses formations mécanisées leur élan et leur puissance de pénétration, de sauter par-dessus les obstacles (ou sur eux) pour

- s'en rendre maître par surprise et à bref délai,
- assurer, une fois l'obstacle pris, la poursuite de l'action offensive et, par là même, maintenir élevé le rythme de son attaque.

A cela s'ajoute le fait que, dans le secteur frontière ou sur le Plateau, le terrain ne se prête que difficilement à des actions de riposte. En effet, il faut bien constater que

- les secteurs absolument favorables aux chars ne sont pas légion dans notre terrain, et que
- les itinéraires d'approche de nos propres chars ne sont pas dépourvus d'obstacles ni de passages obligés sur lesquels l'adversaire — et singulièrement son aviation — ne manquera pas de concentrer ses feux.

En d'autres termes, et quitte à nous répéter, nous constatons que notre terrain, pris dans son ensemble, est peu favorable aux chars, *aux nôtres aussi bien qu'à ceux de l'adversaire*. C'est pourquoi il importe que nous soyons, nous aussi, prêts à sauter les obstacles. C'est pourquoi il importe, au premier chef, que nous nous intéressions aux hélicoptères, quitte même à négliger l'étape du canon antichar cuirassé ou chasseur de chars.

L'hélicoptère, certes, n'est pas invulnérable. Mais il possède une souplesse que le char peut lui envier, une capacité d'utiliser les masques

que le fantassin lui-même peut lui envier. L'hélicoptère coûte cher et peut tomber sous les coups de l'infanterie. Certes. Mais est-ce vraiment là un argument? Le char n'est pas, que je sache, particulièrement bon marché. Et pourtant, il suffit d'un modeste tube-roquette bien placé pour le mettre hors combat. On peut, d'ailleurs, en dire autant de l'avion le plus sophistiqué, coûtant 10 ou 20 fois plus cher qu'un hélicoptère. Et puis, il faut aussi regarder autour de nous: lutter contre les chars au moyen d'hélicoptères est de plus en plus admis comme une formule de valeur. Nous avons peine à croire que les responsables de l'US-Army ou de la Bundeswehr s'engagent à la légère sur des options de ce genre.

La réserve d'armée

C'est en tenant compte de tels éléments — et de la nécessité qu'il y a de mettre à la disposition du commandant en chef un élément solide et efficace de riposte et de contre-attaque — que nous devons imaginer ce que devrait être la composition d'une réserve d'armée dont la nécessité ne fait aucun doute.

Compte tenu de la nature du terrain, de la présence de l'ennemi et des destructions opérées, cette réserve devrait, en partie, être indépendante du sol, de sa couverture et de son occupation.

Compte tenu de la surface du territoire sur lequel elle pourrait être appelée à opérer, il importe qu'une telle réserve soit rapide, que ses délais d'intervention soient réduits au minimum ou, en d'autres termes, que les décisions réservées, dans la conduite opérative, ne doivent pas être déclenchées des jours à l'avance.

Compte tenu, enfin, de la superficie de notre secteur alpin, et de la lenteur des mouvements que son relief impose en l'état présent, il importe que cette réserve puisse, en dernier ressort, appuyer et compléter l'action d'un corps d'armée de montagne contraint aujourd'hui de se mouvoir au rythme des troupes d'Annibal.

En conséquence, et quitte à diminuer localement la densité des troupes tenant le terrain, il faudrait créer un élément nouveau et indépendant à base de chars, d'infanterie mécanisée et d'infanterie hélicoptérée.

Cet élément, joint à l'aviation de combat, aux ordres directs du com-

mandant en chef, serait en mesure, par des actions à caractère résolument offensif, de détruire l'adversaire aux endroits où, malgré l'intervention des divisions mécanisées, il aurait réussi à se maintenir. Il serait en mesure aussi de permettre à l'armée de reprendre le contrôle de passages obligés. Il pourrait, de plus, apporter à notre troupe de montagne la mobilité qui lui manque aujourd'hui. Il serait, enfin, en mesure de rejeter, en certains points précis, l'ennemi au-delà de la frontière.

Idée farfelue ou utopique? Peut-être.

Il n'empêche que l'on peut sérieusement se demander si le premier souci d'un commandant en chef de notre armée, constituée comme elle l'est aujourd'hui, ne serait pas de prélever ici et là des éléments (y compris d'aviation), d'organiser un commandement et de se constituer ainsi l'élément de réserve dont l'armée est, pour l'instant, privée.

On peut d'ailleurs, à tout aussi bon droit, se demander si tel ne serait pas, à la mobilisation, le réflexe de nos commandants de corps d'armée.

On peut donc, finalement, se demander s'il ne vaudrait pas mieux prendre les devants, ce que, dans d'autres domaines, nous faisons avec tant de soin.

J.-F. C.